



Verdesxm



Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale modificatif ECOSITE de Saint-Martin (978)

Pièce n°1– Note de présentation non technique
Comprenant les résumés non techniques de l'étude d'impact sur l'environnement et de l'étude de dangers

Septembre 2020

SIÈGE SOCIAL - 367, avenue du Grand Ariétaz
73024 CHAMBÉRY CEDEX
INDDIGO SAS au capital de 1 500 000 €
RCS CHAMBÉRY - APE 7112B
SIRET 402 250 427 00026

Inddigo
367, avenue du Grand Ariétaz
CS 52401
73024 CHAMBÉRY CEDEX

Tél. : 04 79 69 89 69
Fax : 04 79 69 06 00
E-mail : inddigo@inddigo.com

www.inddigo.com



AVANT-PROPOS

Depuis plus de 13 ans, la société VERDE-SXM assure la gestion de l'ensemble des déchets de la partie française de Saint-Martin sous la forme de deux activités distinctes :

- Une prestation de traitement des déchets ménagers et assimilés pour le compte de la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin (COM), dont elle a la compétence, dans le cadre d'un marché public intégrant à la fois l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) et la construction de l'extension de celle-ci en fonction des besoins de stockage ;
- L'exploitation de l'ECOSITE de Recyclage-Valorisation, installation appartenant en propre à VERDE-SxM. Sur ce site, tous les déchets issus des activités économiques ou les encombrants des ménages qui peuvent être recyclés dans les conditions technico-économiques de ce milieu insulaire sont dirigés vers les filières de valorisation adaptées.

Cet ensemble d'installations situées aux Grandes Cayes, au nord-est de l'île, répond à la stratégie définie il y a longtemps et renouvelée depuis, de disposer, en un seul lieu, de l'ensemble des outils de traitement et de valorisation des déchets de l'île. Les contraintes de l'île (insularité, densité de population, pression foncière, ...) interdisent en effet la dispersion des moyens à mettre en œuvre.

Le présent dossier porte sur une demande de modification de l'autorisation environnementale de l'ECOSITE de Saint-Martin pour compléter les activités actuelles de regroupement et transit des déchets par celle de préparation et revalorisation énergétique de combustibles solides de récupération.

Le résumé non-technique a pour but ci-après de faciliter l'accès à l'information pour le grand public. Il comprend :

- Une description synthétique du projet (résumé de la pièce 2 : Dossier technique et administratif) ;
- Le résumé non technique de l'étude d'impact (pièce 3) ;
- Le résumé non technique de l'étude de dangers (pièce 4).

1. DESCRIPTION DU PROJET

1.1 LOCALISATION DU SITE D'ETUDE

Le centre de regroupement et de transit de déchets dit ECOSITE se situe au Nord-Est de l'île, à environ 2 km au Nord-Est du bourg de Cul-de-Sac, au lieu-dit « Grandes Cayes ». Ses coordonnées géographiques sont les suivantes :

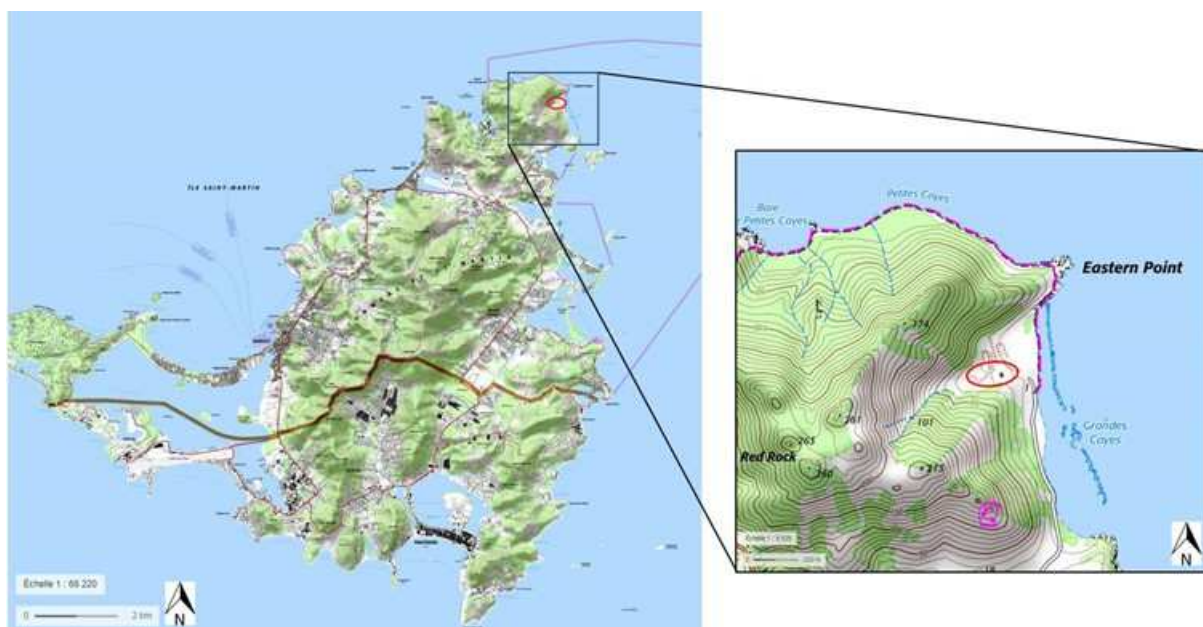
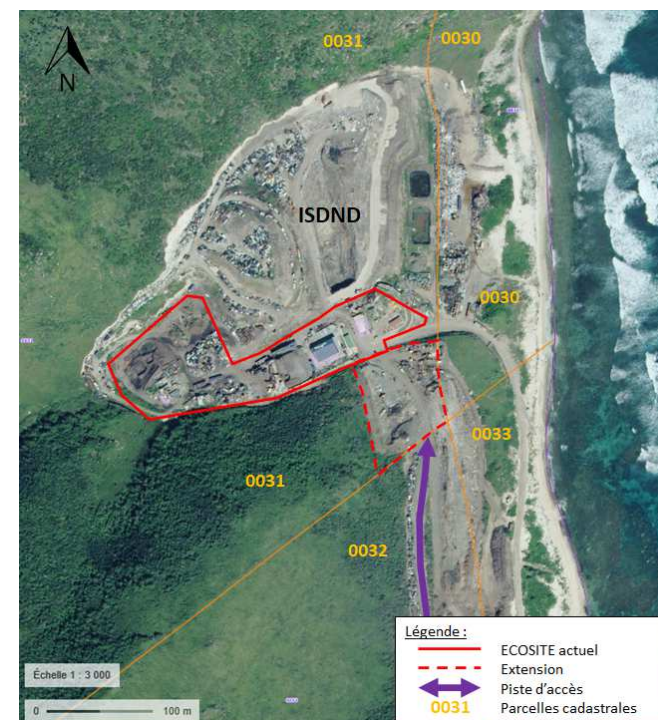


Figure 1 : Localisation de l'ECOSITE de Saint-Martin au lieu-dit « Grandes Cayes » (Source : Géoportail)



L'ECOSITE se trouve en bordure de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

Il est implanté sur une partie de la parcelle AT n°31(p) louée à un propriétaire privé. L'extension de 9 023 m² porte la surface totale de l'ECOSITE à 23 523 m².

1.2 PRESENTATION DU PROJET

L'ECOSITE qui est un centre de regroupement et de transit de déchets provenant exclusivement de la partie française de l'île de Saint-Martin comprend les activités suivantes :

- Accueil, dépollution, transfert de Véhicules Hors d'Usage (VHU),
- Accueil et transfert de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E),
- Accueil, découpe et transfert de métaux ferreux et non ferreux,
- Accueil, tri, broyage et valorisation locale du verre,
- Accueil, tri, conditionnement et transfert des plastiques et cartons,
- Accueil, broyage, compostage des déchets verts,
- Accueil, compostage des boues et matières de vidange,
- Accueil, découpe et utilisation locale des pneumatiques,
- Accueil et transfert des huiles de vidanges et filtres à huiles,
- Accueil et transfert des batteries,
- Accueil et transfert des huiles alimentaires,
- Accueil et transfert d'explosifs de classe 1.3 (de type fusée de détresse).

En 2017, les activités de VERDE-SXM (cf. préambule ci-dessus) ont été mises à l'épreuve par IRMA, cyclone de catégorie 5+ qui a touché 95% des bâtiments de Saint-Martin. Au lendemain du cataclysme, le nombre de camions entrant sur site est passé de 60 à 300 véhicules par jour, avec notamment des milliers de tonnes de déchets verts et des restes de construction à traiter.

Aujourd'hui, l'Écosite a repris un rythme de fonctionnement quasiment normal. Renforcé par cette expérience, VERDE-SXM travaille sur de nouvelles solutions de traitement et de valorisation des déchets, mieux adaptées au contexte de l'île : densité de population, pression foncière, contraintes climatiques et environnementales. C'est ainsi qu'est né le « Projet PI », pour « Pollution free - Integrated waste management ».

Le présent dossier porte sur une demande de modification de l'autorisation environnementale de l'ECOSITE de Saint-Martin pour compléter les activités actuelles de regroupement et transit de déchets par celles de préparation et valorisation énergétique de Combustibles Solides de Récupération ou « CSR ».

La mise en place de cette nouvelle activité s'accompagne de modifications d'organisation du site existant pour en améliorer le fonctionnement :

- Extension du site avec intégration de la piste d'accès créée suite au passage de l'ouragan IRMA en 2017. Ce changement d'accès permettra de libérer le chemin côtier ;
- Réorganisation de l'accueil et de la circulation sur le site, avec notamment la création d'un bâtiment administratif et la mise en place d'un nouveau pont-basculé ;
- Création d'une ressourcerie à l'entrée du site pour favoriser le réemploi ;
- Déplacement de l'activité de compostage des déchets végétaux ;
- Déplacement de certaines activités : stockage des papiers/cartons/plastiques entrants avant mise en balle ;
- Modification de la filière de valorisation des pneumatiques et des pare-chocs : valorisation énergétique dans l'installation PI.

1.3 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

1. NATURE DES ACTIVITES

Tous les déchets de la partie française de Saint-Martin sont envoyés à l'Écosite des Grandes Cayes, au nord-est de l'île.

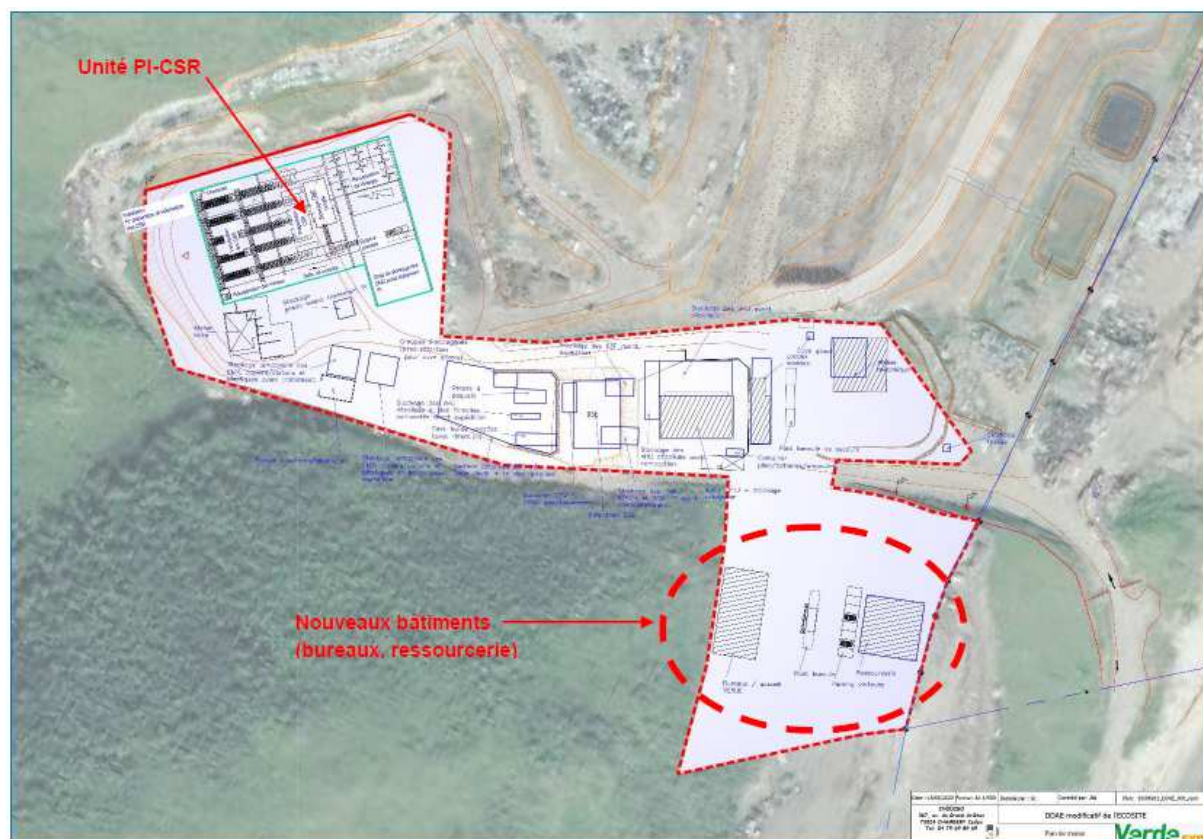
Une fois arrivés aux Grandes Cayes, les déchets qui ne peuvent pas être recyclés sont enfouis dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), appelée historiquement « la décharge ».

Les déchets recyclables sont traités dans des ateliers spécifiques sur site. Ainsi :

- Des graviers et sables de verre sont produits à partir des bouteilles en verre broyées,
- Du compost est préparé à partir des déchets verts et des boues,
- Les cartons et emballages ménagers sont pressés et envoyés pour tri et valorisation en Guadeloupe. Ils sont ensuite utilisés pour faire à nouveau du papier et du carton,

- Les huiles usagées sont régénérées dans une unité spécialisée en métropole,
- Les véhicules hors d'usage (VHU) sont dépollués et démontés, et leurs composants recyclés,
- Les déchets d'équipements électriques sont triés et transférés vers des filières spécifiques en Guadeloupe et vers les marchés internationaux,
- Les déchets métalliques, ferreux et non ferreux, sont triés, pressés et envoyés vers les marchés internationaux, où les métaux ferreux sont utilisés dans la sidérurgie pour fabriquer de l'acier et l'aluminium devient à nouveau de l'aluminium,
- Les piles, batteries, ampoules et néons sont récupérés par des acteurs de recyclage spécialisés appelés éco-organismes.

Le projet PI va permettre de détourner de l'enfouissement les déchets qui n'ont pas pu être triés. Ils seront stérilisés et transformés sur site en matière sèche et propre, appelée Combustible Solide de Récupération (CSR). Le CSR sera chauffé (gazéifié) à basse température pour produire de l'électricité et de la chaleur.



2. ORGANISATION DU SITE

L'installation PI est implantée en partie Ouest de l'ECOSITE, au droit de la plateforme de compostage actuelle.

L'installation PI occupe une superficie totale d'environ 3 100 m², soit une plateforme principale avec les modules composant le système de 70 mètres de longueur sur 40 mètres de largeur additionnée d'une zone de réception et de tri des intrants où les camions déchargent les déchets à leur arrivée.

La hauteur de l'installation est d'environ 10 mètres, hormis pour la cheminée de 20 mètres de hauteur.

BLOC PAYSAGER DE L'ECOSITE/ISDND ET L'UNITE CSR DANS SON ENVIRONNEMENT

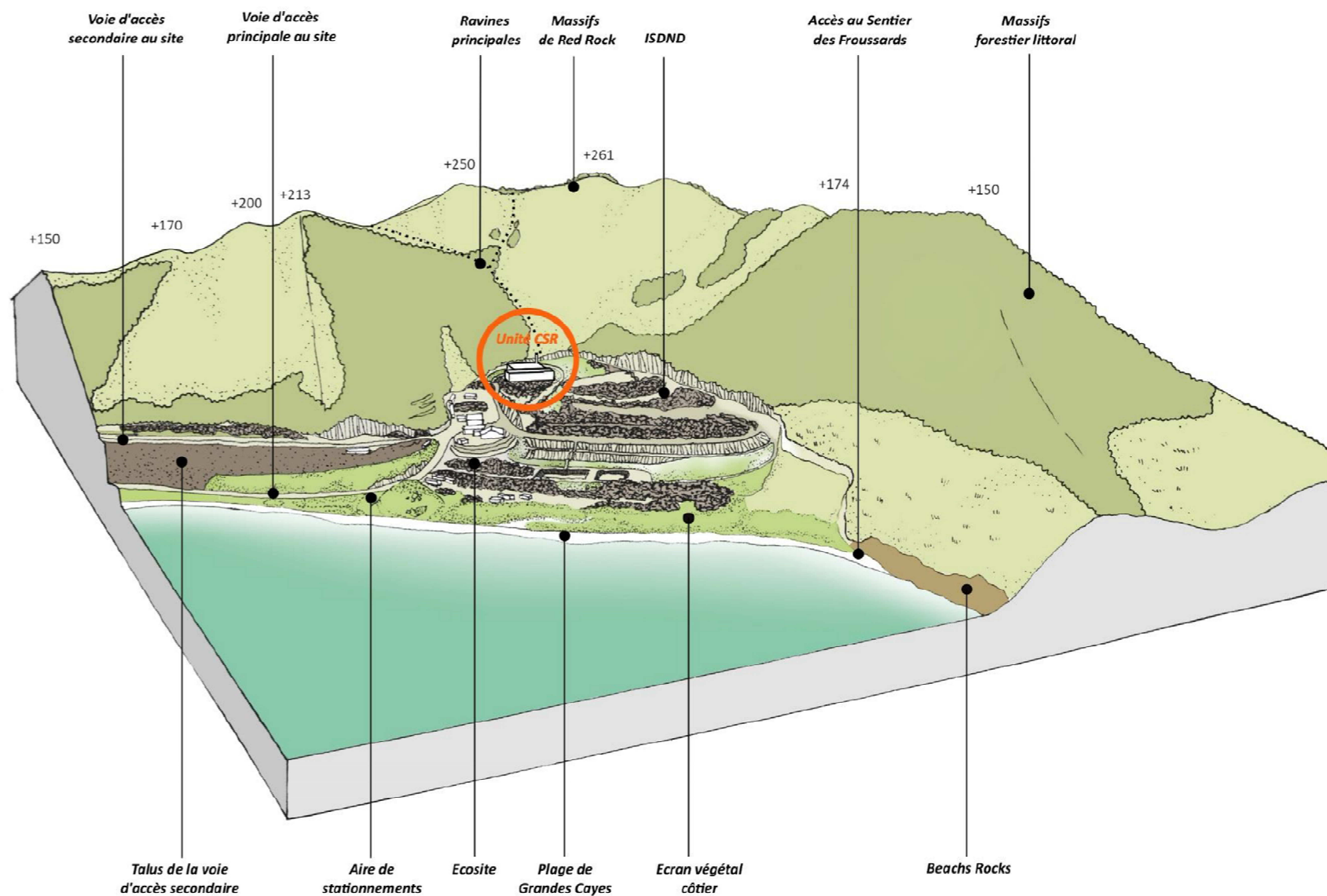


Figure 2 : Vue paysagère de l'ECOSITE et de l'ISDND et implantation de l'unité CSR

1.4 PROCESS ET FONCTIONNEMENT

1. HORAIRES D'OUVERTURE DU SITE

L'ECOSITE de Saint-Martin sera ouvert :

- Du lundi au vendredi : de 6h à 16h ;
- Le samedi : de 6h à 12h ;
- Le dimanche : fermé.

L'installation PI fonctionnera 24h/24, 7j/7 pour la valorisation des déchets non dangereux non recyclables.

2. DECHARGEMENT

Avant d'être admis sur l'ECOSITE, les déchets font l'objet d'une procédure d'admission. Le producteur du déchet ou la collectivité qui les gère doit tout d'abord faire une demande d'acceptation. Cette demande comprend une **fiche d'information préalable** décrivant le type de déchet, sa provenance, si un pré-traitement est nécessaire et le mode de collecte. Si besoin est, l'exploitant du site peut également faire une demande d'information complémentaire en cas de doute. Si le déchet est admissible dans le centre alors un **certificat d'acceptation préalable** est délivré. Celui-ci est valable un an.

Un contrôle visuel du chargement est systématiquement réalisé à l'entrée du site. Ce contrôle a lieu dès l'entrée du camion sur le pont-basculé et est confirmé par le personnel d'exploitation présent sur le site lors du dépotage.

En cas de présence de déchets ne figurant pas dans la liste des déchets autorisés, le chargement sera refusé.

3. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DE LA SOLUTION PI

La solution **PI** intègre différentes technologies et philosophies de gestion des déchets :

- **neutraliser** l'impact environnemental des déchets ;
- **valoriser** la teneur énergétique des déchets ;
- **inertiser** les résidus solides ;

avec une stratégie entièrement **durable**, en évitant tout danger pour la santé.

Le système est conçu pour traiter les déchets ménagers et assimilés. Il est précédé d'une étape de tri matière à l'arrivée des déchets non dangereux, sur la dalle de réception.

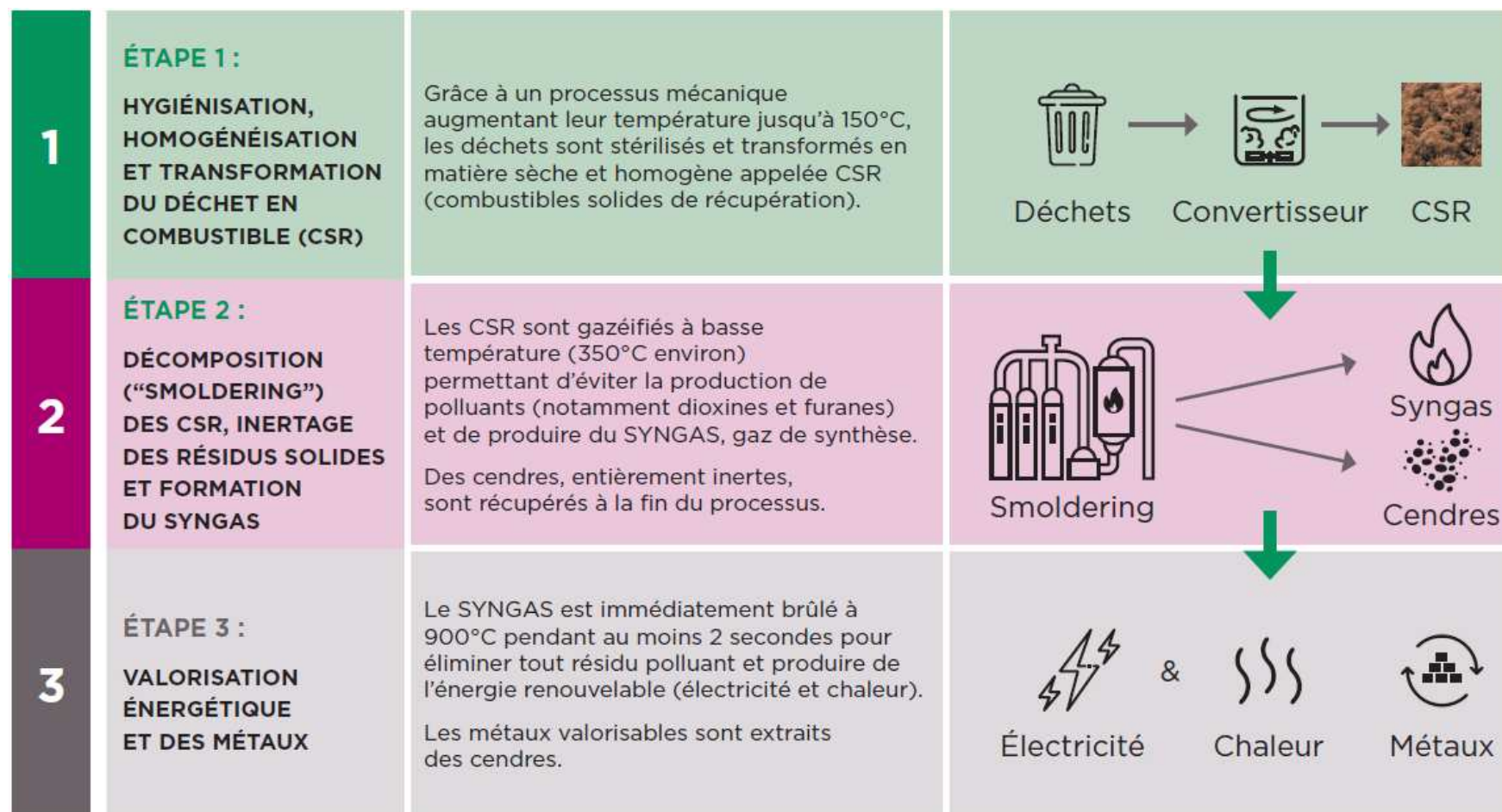
Les déchets entrants sont traités dans la journée, limitant ainsi les stocks et les nuisances liées. La dalle de réception des déchets entrants est vide chaque fin de journée. En cas d'arrêt de l'installation (par exemple : panne du broyeur primaire), les déchets non dangereux non recyclables sont envoyés vers l'ISDND.

La constitution de l'installation en modules (5 modules CSR + 2 turbines) permet de réduire au maximum les arrêts de l'installation.

Les objectifs de cette installation sont les suivants :

- Trier les matériaux valorisables matière à l'entrée de l'installation ;
- Neutraliser la fraction organique des déchets (virus, bactéries, insectes...) en la portant à une température de stérilisation jusqu'à 150°C ;
- Normaliser les déchets qui les transforment en matériaux (CSR normés NF EN 15359 CSR) avec des caractéristiques physiques et chimiques homogènes, afin de simplifier les opérations de transformation ultérieures ;
- Éliminer le carbone, l'oxygène et l'hydrogène contenus dans les déchets, permettant une réduction volumétrique allant jusqu'à 95 % ;
- Récupérer l'énergie électrique et thermique des déchets pour garantir l'indépendance énergétique totale de l'installation et exporter de l'électricité ;
- Inertiser les résidus solides des déchets.

Le traitement des déchets solides n'est pas simple en raison de leur nature variable. Le schéma ci-après présente les grandes étapes de fonctionnement du projet PI.



4. TRAITEMENT DE L'AIR

PI est un système spécialement conçu pour minimiser l'impact environnemental de l'élimination des déchets.

Contrairement à l'incinération classique, la solution PI n'est pas d'utiliser des systèmes de filtration sophistiqués pour réduire les polluants qui se forment au cours du processus, mais d'éviter la formation de polluants et d'utiliser un système de filtration uniquement comme système de sécurité supplémentaire.

De par la conception de l'installation, VERDE-SXM s'engage sur des seuils de rejet dans l'air inférieurs de 25% à ceux requis par la réglementation en vigueur. En réalité, les émissions devraient être encore bien inférieures, limitant d'autant l'impact sur l'environnement du site.

5. GESTION DES EAUX

Pour son fonctionnement, le système PI n'a pas besoin d'eau de process.

Le système nécessite un raccordement au système de collecte des eaux pluviales souillées pour l'évacuation des eaux de premier ruissellement sur les installations (eaux potentiellement les plus chargées).

Un très faible niveau de contamination des premières eaux de pluie est attendu car la zone de déchargement est abritée et les phases suivantes de traitement sont réalisées sous un hangar de protection de l'ensemble de l'installation.

La teneur en eau des déchets est traitée par le système d'oxydation à haute température et ensuite traitée, à l'état de vapeur, à l'intérieur des systèmes de filtration des gaz d'échappement. Il n'y a pas de rejet d'eaux de process.

2. RESUME NON TECHNIQUE DES ETUDES

2.1 L'ETUDE D'IMPACT

1. METHODOLOGIE

L'étude d'impact doit permettre pour chacun des grands types de nuisances (pollution de l'eau, pollution de l'air, bruit, déchets...) de connaître la situation existante avant la mise en service de l'installation, ses caractéristiques et ses effets bruts sur l'environnement pour chacune de ces nuisances, les mesures prises pour atténuer les effets, et la situation prévisible (Impacts résiduels) après mise en service.

Elle doit également fournir des renseignements sur les méthodes d'approvisionnement de l'installation et d'évacuation de ses produits et sous-produits, ainsi que sur son intégration dans le paysage.

L'étude d'impact permet donc au maître d'ouvrage, au même titre que les études techniques, les études économiques et les études financières, d'améliorer le projet. L'étude d'impact du projet d'extension de l'ECOSITE de St Martin est détaillée dans la pièce 3 du présent dossier de demande d'autorisation environnementale.

2. DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

La présente demande d'autorisation porte sur un site déjà en activité. L'emprise actuelle de l'ECOSITE accueille les activités de tri et valorisation de déchets depuis 2012.

L'ECOSITE existant est entièrement anthropisé, et implanté sur l'ancienne décharge. L'installation PI est mise en place au droit de l'actuelle plateforme de compostage. La zone d'extension de l'ECOSITE prévue pour accueillir le bâtiment d'accueil et de bureaux, ainsi que le nouveau pont-bascule et la ressourcerie, est traversée par la piste créée après l'ouragan Irma (devant servir d'accès à l'ECOSITE et à l'ISDND). Elle est occupée depuis 2017 par les déchets liés à Irma, en attente de traitement sur l'ECOSITE. La végétation est fortement impactée.

L'ECOSITE se trouve en-dehors mais en proximité des limites de la réserve naturelle de Saint-Martin, de la zone des 50 pas géométriques et de la ZNIEFF de type 1 « Red Rock ».

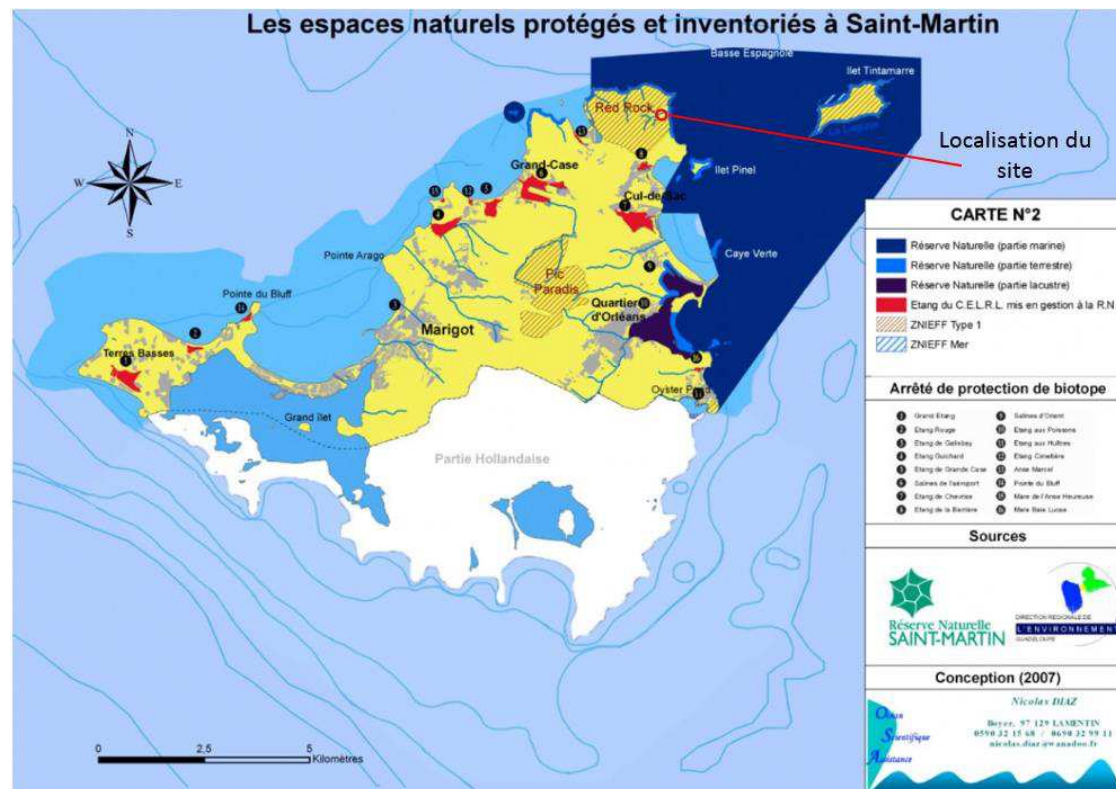


Figure 3 : Zone naturelles protégées à proximité de l'ECOSITE (source : Services de l'Etat à Saint-Martin)

La forêt, les boisements et les ravines de la zone de l'ECOSITE constituent des habitats pour les espèces d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens.

La valeur patrimoniale de l'herpétofaune est importante avec la présence d'espèces endémiques de Saint-Martin et du banc d'Anguilla, les sphérodactyles et les Anolis. La plage de Grandes Cayes située en contrebas de l'ECOSITE est un site de pontes de l'île pour des tortues marines telles que la tortue luth, la tortue imbriquée et la tortue verte. Cet habitat est protégé.

Le peuplement d'oiseaux du site est constitué d'espèces relativement communes forestières (Pigeon à cou rouge, Moqueur corossol, Viréo à moustaches) ou caractéristiques des milieux semi-ouverts, ouverts et arbustifs : Crécerelle d'Amérique, Paruline jaune, Sporophile ici.

Les seuls mammifères indigènes actuellement présents sont les chiroptères.

3. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET ET MESURES

Ce chapitre a pour objectif d'analyser les différents types d'effets de l'ECOSITE, sur l'environnement et la santé en se basant sur :

- les sensibilités environnementales relevées lors de l'état initial,
- les caractéristiques des infrastructures et aménagements.

L'intensité d'un impact (fort, modéré, faible, négligeable, nul) est appréciée selon les conséquences engendrées :

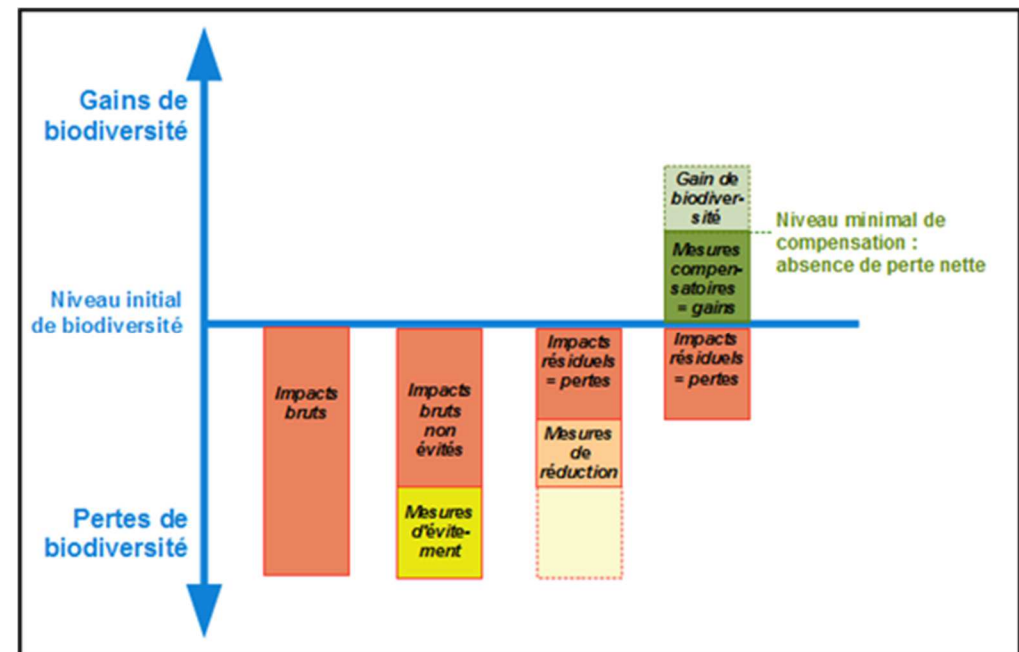
- modification sur la qualité de l'environnement physique initial,
- perturbation des zones à valeur naturelle, culturelle ou socio-économique,
- perturbation sur la biodiversité du secteur,
- perturbation/inconfort pour les populations/présence humaine dans le secteur d'étude.

Cette analyse des effets consiste donc à déterminer l'importance de l'impact probable suivant les différents critères pertinents (étendue, temporalité, intensité). Pour les impacts négatifs, cette analyse permet également de définir les besoins en matière d'atténuation, de compensation, et le cas échéant, de surveillance et de suivi des impacts.

En particulier pour les incidences du projet sur le milieu naturel, l'attention sera portée sur :

- la végétalisation des talus (maintien du sable, ombre, écran végétal, trame verte et bleue), des abords de l'ECOSITE et autour des bâtiments ;
- un éclairage respectueux : limité et adapté à la présence de tortues (pas d'éclairage de la plage).

Figure 4 : Représentation schématique du bilan écologique de la séquence ERC,
Ministère de la transition écologique et solidaire, 2018



Les principaux éléments et notamment les mesures prises pour éviter, réduire ou compenser les impacts négatifs potentiels sont synthétisés dans le tableau suivant.

Segment	Sous-segment	Incidences directes et indirectes du projet	Caractérisation des impacts permanents	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Impact résiduel notable	Mesures de compensation	Mesures complémentaires
Milieu physique	Géologie	Remaniements superficiels des sols	Impacts négatifs négligeables			Impact négatif négligeable		
	Hydrogéologie	Pas de modification des écoulements naturels Risques de pollution accidentelle	Impacts négatifs faibles	Imperméabilisation des sols au droit des activités présentant un risque de pollution Containers fermés pour les modules PI Déchets sur rétention Maintenance régulière des engins, sur dalle étanche avec récupération des eaux	Consigne de gestion en cas de fuite ou de déversement accidentel	Impact négatif négligeable		
	Eaux de surface	Impact hydraulique : imperméabilisation limitée des surfaces	Impacts négatifs faibles	Optimisation des surfaces à imperméabiliser par réutilisation de la plateforme de compostage	Réseau de collecte et traitement des eaux de ruissellement	Impact négatif négligeable		
		Impact qualitatif : risque de pollution accidentelle	Impacts négatifs modérés	Fossé de dérivation Imperméabilisation des sols au droit des activités présentant un risque de pollution Déchets sur rétention Maintenance régulière des engins, sur dalle étanche avec récupération des eaux	Mise en place de protocoles opérationnels et de sécurité pour les opérations de chargement et déchargement des déchets, le dépotage et l'utilisation de la station carburants, l'autocontrôle d'engins en début de poste, la livraison de carburant ; Cantonement des eaux incendie ; Cuves double peau et test de détection anti-fuite pour le stockage de GNR	Impact négatif faible		Suivi semestriel des eaux pluviales en sortie de bassin et avant rejet au milieu naturel
	Climat et énergie	Bilan carbone du traitement des déchets amélioré Production d'électricité "renouvelable" limitant l'utilisation et le transport d'énergie fossile, source importante de gaz à effet de serre Poursuite de la certification ISO 14001	Impacts positifs			Impacts positifs		Tri des déchets Limitation des consommations d'énergie Abandon des produits nocifs

Segment	Sous-segment	Incidences directes et indirectes du projet	Caractérisation des impacts permanents	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Impact résiduel notable	Mesures de compensation	Mesures complémentaires
Milieu physique	Risques naturels	Pas d'augmentation d'aléa risque naturel Gestion des eaux de ruissellement	Impacts négatifs faibles	Installations conformes aux normes parasismiques et paracycloniques Fossé de détournement des eaux de la ravine, évitant l'inondation du site Peu d'installation en zone aléa faible de mouvement de terrain Structures équipées de protection contre la foudre		Impact négatif négligeable		
	Relief et sols	Terrassements	Impacts négatifs négligeables	Optimisation de l'emprise des installations par réutilisation de la plateforme de compostage	Terrassement au plus près de la topographie	Impact négatif négligeable		
Milieu naturel et paysage	Milieu naturel	Site à proximité de la réserve naturelle de St Martin et de la ZNIEFF I "Red rock"		Préservation et restauration du cordon littoral				
	Paysage	Périmètre immédiat : installation supplémentaire dans un environnement industriel	Impacts négatifs faibles	Intégration paysagère du bâtiments d'accueil Enterrement des lignes électriques	Plantation arbustive sur le talus de terrassement de la nouvelle voie d'accès et en doublon du grillage de clôture Réduire l'emprise des voies (accès et route de la plage) Camoufler par peinture l'unité PI Bardage bois sur les nouveaux batiments Planter un écran arbustif au devant des batiments et au sein du site Nettoyage du site	Impacts négatifs faibles	Traiter en urgence les stocks de déchets post-Irma entreposés Engager la restauration écologique et la cicatrisation paysagère des zones d'arrière-plage ainsi libérées (env. 9500 m²), au moyen de plantes indigènes typiques de ce milieu	
		Périmètre rapproché : installation PI en fond de parcelle, très peu visible depuis la plage et les sentiers de randonnée, mais batiments d'accueil plus visibles	Impacts négatifs faibles			Impacts négatifs faibles		
		Périmètre éloigné : unité visible depuis le bateau et l'avion	Impacts négatifs modérés			Impacts négatifs modérés		

Segment	Sous-segment	Incidences directes et indirectes du projet	Caractérisation des impacts permanents	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Impact résiduel notable	Mesures de compensation	Mesures complémentaires
Milieu humain	Occupation des sols		Pas d'incidence			Pas d'incidence		
	Contexte sociologique	Envoi de déchets, pollutions diverses	Impacts négatifs modérés		Site nettoyé Camions capotés	Impact négatif faible		
	Contexte économique	Création d'emplois Plan de formation des employés actuels Allongement de la durée de vie de l'ISDND	Impacts positifs			Impacts positifs		
	Déplacements	Pas d'augmentation du trafic Basculement de la circulation du chemin côtier vers la piste	Impacts positifs			Impacts positifs		
	Réseaux	Raccordement au réseau électrique : le site produit de l'électricité renouvelable, prise en compte dans la PPE	Impacts positifs			Impacts positifs		
	Patrimoine	Zone déjà fouillée selon les prescriptions de la DRAC	Impacts négatifs négligeables	Les préconisations de la DRAC seront suivies lors des terrassements		Impacts négatifs négligeables		
	Risques technologiques	Effets cantonnés aux limites de propriété du site	Impacts négatifs faibles		Mise en place de moyens de lutte contre les incendies Formation du personnel Organisation d'exercices d'évacuation et de gestion départs de feu	Impacts négatifs négligeables		

Segment	Sous-segment	Incidences directes et indirectes du projet	Caractérisation des impacts permanents	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Impact résiduel notable	Mesures de compensation	Mesures complémentaires
Milieu ambiant	Qualité de l'air	Emission de polluants liés aux engins et au traitement des déchets (broyage et gazéification) Respect des critères nationaux pour la qualité de l'air	Impacts négatifs modérés	Process de traitement confiné en majeure partie Système de traitement des gaz efficace	Limitation de vitesse Aspersion d'eau	Impact négatif faible		
	Odeurs	Nouveau process confiné, avec traitements des fumées	Impacts négatifs faibles	Process de traitement sans fermentation Durée de stockage des déchets avant traitement inférieure à 24h		Impacts négatifs négligeables		Suivi et enregistrement des plaintes éventuelles
	Ambiance sonore et vibrations	Bruits de fonctionnement et vibrations non perceptibles pour le voisinage suffisamment éloigné	Impacts négatifs négligeables			Impacts négatifs négligeables		
	Ambiance lumineuse	Eclairages sous hangar et sur la zone de dépotage (avec système à déclenchement automatique)	Impacts négatifs faibles	Lumières orientées vers les installations et équipées de caches supérieurs		Impacts négatifs négligeables		
Risque sanitaire		Les effets critiques n'apparaîtront pas au sein de la population exposée. Aucun polluant ne représente un niveau de risque sanitaire significatif pour les effets sans seuils	Non significatif			Non significatif		

4. CONCLUSION DE L'ETUDE D'IMPACT

Le site a suivi, dans sa conception, la démarche « Eviter – Réduire – Compenser » relative aux impacts environnementaux. **L'étude d'impact sur l'environnement du site montre que les effets du projet après prise en compte des mesures d'évitement et de réduction sont positifs, négligeables ou faibles.** L'incidence potentielle modérée sur le paysage est traitée par des mesures compensatoires adaptées.

2.2 L'ETUDE DE DANGERS

1. METHODOLOGIE

L'étude de dangers expose les dangers que peuvent présenter les installations en décrivant les principaux accidents susceptibles d'arriver, leurs causes (d'origine interne ou externe), leurs natures et leurs conséquences. Elle justifie les mesures propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents. Elle précise la consistance et les moyens de secours internes ou externes mis en œuvre en vue de combattre les effets d'un éventuel sinistre.

L'ensemble de l'étude est détaillé dans la pièce 4 du présent dossier de demande d'autorisation environnementale.

2. IDENTIFICATION DES POTENTIELS DE DANGERS

L'identification des dangers est effectuée grâce à l'analyse :

- des produits ou catégories de produits stockés ou utilisés sur le site ;
- des installations et de leurs équipements dans les différentes conditions de fonctionnement pouvant se présenter :: normales, transitoires et en cas de perte d'utilité (échauffement électrique, court-circuit, matériel défectueux) ;
- des procédés ou process mis en œuvre dans le cadre du projet.

A partir de ces données, les potentiels de dangers identifiés dans l'étude de dangers de l'extension de l'ECOSITE sont :

- Le risque incendie, du fait du transit et du traitement de produits (déchets, carburant) plus ou moins combustibles, du process de gazéification de traitement des déchets et de la circulation d'engins sur le site, il existe un risque d'incendie en cas de présence d'une source d'ignition,
- Le risque d'explosion, du fait du stockage temporaire de fusées de détresse et du process mécanique de traitement des métaux.

3. ANALYSE DES RISQUES

L'analyse préliminaire des risques a fait ressortir 18 scénarios devant faire l'objet d'une étude détaillée du risque.

Les effets de ces scénarios ont été modélisés et cartographiés :

- Flux thermiques pour les scénarios d'incendie ;
- Surpressions pour les scénarios d'explosion.

Les modélisations des effets réalisées ont montré que les phénomènes dangereux retenus et étudiés ne sont pas à l'origine de zones d'effets en dehors des limites de propriété du site.

4. CONCLUSION DE L'ETUDE DE DANGERS

L'étude de dangers montre que les installations ne présentent pas de risque pour le voisinage en cas d'accident. L'extension de l'ECOSITE projeté disposera de moyens de prévention et de protection suffisants pour réduire et contenir les risques sur son site.